

20.09.2015 - 10:09

DES VOIX S'ÉLÈVENT CONTRE LES FUTURES TAXES DE SÉJOURS À OVRONNAZ



Des voix s'élèvent contre les futures taxes de séjours à Ovronnaz. Une résolution a été acceptée hier soir à l'unanimité par les membres de l'association des propriétaires extérieurs de résidences secondaires d'Ovronnaz (APEROVronnaz). Le texte propose des tarifs moins élevés que ceux du règlement communal, en consultation jusqu'à vendredi prochain.

Par exemple, pour un appartement d'une pièce, les autorités politiques envisagent un forfait annuel de 350 francs. L'association souhaite pour sa part réduire ce montant à 160 francs. Les prix augmentent ensuite en fonction du nombre de pièces du bien immobilier. Le président d'APEROVronnaz, Charly Teuscher, précise qu'il ne conteste pas cette taxe qui vise à financer, favoriser et développer le tourisme. Il souligne simplement que l'augmentation est beaucoup trop élevée par rapport aux tarifs actuellement en vigueur, soit deux francs par nuitée ou 80 francs par année et par personne, quel que soit le nombre de pièces de l'appartement. La résolution sera prochainement transmise au Conseil Municipal de Leytron qui devrait organiser une Assemblée primaire extraordinaire le mois prochain pour exposer la situation aux citoyens.

On rappelle que ce règlement communal sur les taxes de séjours découle des modifications de la loi sur le tourisme votées l'année passée. Les députés avaient décidé de laisser davantage de latitudes aux communes en la matière.

CB

